

**PORTANT PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS DU 6 AVRIL 2017
EN VUE DE LA DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU PERSONNELS
DE LA COMMISSION PARITAIRE D'ETABLISSEMENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE,

Vu le Code de l'Education, et notamment son article L953-6 ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret 99-272 du 6 avril 1999 relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 29 avril 1999 modifié fixant les modalités de vote par correspondance en vue de l'élection des représentants du personnel aux commissions paritaires d'établissement ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, adoptés par délibération du 7 octobre 2016 ;
Vu l'arrêté n°2017-132 portant convocation du corps électoral et organisation pour les élections des représentants du personnel de la commission paritaire d'établissement,
Vu les procès-verbaux du scrutin du 6 avril 2017,

ARRETE

Article 1 - Sont déclarées élus à la Commission Paritaire d'Etablissement de l'Université Clermont Auvergne :

Groupe 1

Catégorie A

Titulaires	Suppléants
Bertrand DOUSTEYSSIER, SNPTES	Frédéric AMREIN, SNPTES
Christelle BLAVIGNAC, SNPTES	Dominique BESSE, SNPTES

Catégorie B

Titulaires	Suppléants
Jean-Philippe DESIRONT, SNPTES	Pierre FERNAND, SNPTES
Virginie BAPTISTA, SNPTES	Claire SZCZEPANIAK, SNPTES

Catégorie C

Titulaires	Suppléants
Valérie LASHERMES, SNASUB-FSU / FNEC-FP-FO	Dominique SABATER, SNASUB-FSU / FNEC-FP-FO
Ingrid COUSTEIX, SNPTES	Martine LECLUSE-MEYER, SNPTES
Robert ROPELEWSKI, SNPTES	Pascal RICOT, SNPTES

Groupe 2

Catégorie A

Titulaires	Suppléants
Brigitte LALOGÉ, SNPTES	Elsa GRAIVE, SNPTES
Alain MONCELET, SNPTES	Dominique BOYER, SNPTES

Catégorie B

Titulaires	Suppléants
Jacqueline CARANDANTE, SNASUB-FSU / FNEC-FP-FO	Chantal D'INTRONE, SNASUB-FSU / FNEC-FP-FO
Magalie LONGÉ, SNPTES	Philippe KISTER, SNPTES

Catégorie C

Titulaires	Suppléants
Sophie PERRIN, SNASUB-FSU / FNEC-FP-FO	Christelle MONTIGNÉ, SNASUB-FSU / FNEC-FP-FO
Florence BAGHDOUD, SNPTES	Isabelle DE BRITO, SNPTES

Groupe 3

Catégorie A

Titulaires	Suppléants
Gaël BOURDET, SNPTES	Nicole DROUIN, SNPTES
Raphaële BUSSEMEY, SNPTES	Maité ROUX, SNPTES

Catégorie B

Titulaires	Suppléants
Loïc CHABOT, SNASUB-FSU / FNEC-FP-FO	Manuela ASSUNCAO DE CARVALHO, SNASUB-FSU / FNEC-FP-FO
Isabelle SIMON-MARTIN, SNPTES	Sandrine DELECROIX, SNPTES

Catégorie C

Titulaires	Suppléants
Guillaume MORGES, SNASUB-FSU / FNEC-FP-FO	Nathalie ROBERT-PANTHOU, SNASUB-FSU / FNEC-FP-FO
Valérie JACQUET, SNPTES	Patricia ALLANCHE, SNPTES

Article 2 - Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 7 avril 2017

Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,

Mathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le : 10.04.2017
- Publié le : 10.04.2017

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.